

Conditions Générales Utilisateurs

Conditions Générales d'application pour l'utilisation de Modèles réutilisables Euro Pool System
RF.4.5.006.FR

Les Modèles Euro Pool System doivent pouvoir circuler librement. Afin de garantir un fonctionnement correct du pool et d'éviter tout usage abusif des Modèles Euro Pool System, Euro Pool System a décidé de l'application des présentes Conditions Générales pour Utilisateurs.

Définitions :

- "EURO POOL SYSTEM" est l'exploitant du pool de Modèles Euro Pool System.
- "DEPOTS" sont les lieux où - sous régie d'Euro Pool System - les Modèles sont fournis et/ou repris.
- "UTILISATEURS" sont tous les utilisateurs de Modèles Euro Pool System.
- "MODELES" est le dénominateur commun des caisses rigides ou pliables, des BigBox, des palettes ou tout autre produit d'Euro Pool System. Ils sont des emballages secondaires.

1.1.1.1 Général

1. Les présentes Conditions Générales pour UTILISATEURS entrent en vigueur à la date de signature du contrat.
2. Les Conditions Générales pour UTILISATEURS de MODELES s'appliquent à tous les cas où un UTILISATEUR a, de quelque manière que ce soit, à sa disposition des MODELES. Le simple fait d'en disposer implique de la part de l'UTILISATEUR, l'acceptation inconditionnelle des présentes Conditions Générales, dont il s'engage à respecter toutes les dispositions énoncées. En matière d'utilisation des MODELES, l'UTILISATEUR n'est pas autorisé à conclure des accords dérogeant de quelque manière que ce soit aux présentes Conditions Générales.
3. EURO POOL SYSTEM se réserve le droit de modifier les Conditions Générales pour UTILISATEURS. Toute modification sera notifiée aux UTILISATEURS avec un délai raisonnable d'entrée en vigueur. Sans opposition des UTILISATEURS dans les deux semaines suivant la notification, les dispositions modifiées sont considérées comme acceptées.
4. Les MODELES demeurent la propriété d'EURO POOL SYSTEM, et ne sont pas destinés à la vente. La remise ou le transfert de MODELES ne donnent jamais lieu à un transfert de propriété. En vue de faire valoir le titre de propriété d'EURO POOL SYSTEM, les MODELES sont pourvus du logo d'EURO POOL SYSTEM, de l'abréviation "VPZ" ou du mot "Pool".

1.1.1.1.2

1.1.1.1.3 CONSIGNE/Règlement

5. La CONSIGNE est due pour toute réception de modèles. EURO POOL SYSTEM se réserve le droit de modifier le montant de la CONSIGNE.
6. L'UTILISATEUR doit reporter, distinctement, le montant de la CONSIGNE sur ses factures.
7. Conditions de règlement:

Conformément à la réglementation en vigueur, relative aux délais de paiement entre entreprises, le montant à régler, la date et l'échéance du paiement sont indiqués au recto de la facture.

Les factures et les notes de crédit sont payables à 30 jours date de facture, par virement bancaire. Tout autre mode de paiement convenu ne représente qu'une facilité accordée et ne déroge pas à cette règle. Indépendamment des conditions de paiement stipulées, EURO POOL SYSTEM se réserve le droit de demander toutes garanties et/ou d'exiger un paiement comptant ou par anticipation.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé par rapport à l'échéance.

Le défaut de paiement des factures à l'échéance fixée entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, à quelque titre que se soit,
- Des pénalités de retard basées sur un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, à compter de la date d'échéance de la facture,
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€, à parfaire,
- Le versement d'une clause pénale de 10% de la créance due.

EURO POOL SYSTEM se réserve le droit de cesser toute livraison :

- En cas de non-paiement d'une ou plusieurs factures à l'échéance, et ce sans préavis ni mise en demeure préalable jusqu'au parfait paiement de sa créance,
- En cas de dépassement du montant de garantie accordée par l'assurance crédit, à moins que le locataire fournisse à EURO POOL SYSTEM une garantie de paiement

1.1.1.1.4 Utilisation

8. L'UTILISATEUR ne peut utiliser les MODELES qu'à des fins de commercialisation et de transport de produits. Il est interdit d'utiliser les MODELES : 1. à des fins d'entreposage et 2. pour des produits polluants ou nocifs pour la santé des humains ou des animaux.
9. Sur ou dans les MODELES remplis de produits doit figurer l'identité de celui sous la responsabilité duquel ils ont été remplis - par exemple par le biais d'une étiquette ou d'une mention imprimée sur le contenu - complétée en outre par la mention de la station de triage ou d'emballage, ou à défaut du lieu de remplissage des MODELES. En l'absence du respect de cette obligation, EURO POOL SYSTEM supposera que les MODELES ont été remplis par l'UTILISATEUR, faisant ainsi peser sur ce dernier l'entière responsabilité pour tous les dommages qu'EURO POOL SYSTEM pourrait subir de ce fait.
10. L'utilisateur est tenu de mentionner sur tous les documents concernés (lettres de voiture, bons de livraison, factures etc.) le nombre par type des MODELES.
11. MODELES rigides
L'UTILISATEUR est obligé de retourner les MODELES vides uniquement auprès de ses fournisseurs ou d'un DEPOT dédié. L'UTILISATEUR n'est absolument pas autorisé à réutiliser les MODELES vides sauf s'il a signé un contrat avec EURO POOL SYSTEM qui l'autorise à le faire.
12. MODELES pliables
L'UTILISATEUR est obligé de retourner les MODELES vides et pliés exclusivement sur les DEPOTS. Au cas où l'UTILISATEUR ne retourne pas lui-même les MODELES vides sur les DEPOTS, il devra veiller à ce que les MODELES se trouvent en un lieu accessible par camion pour leur reprise par EURO POOL SYSTEM. L'UTILISATEUR n'est absolument pas autorisé à réutiliser les MODELES vides sauf s'il a signé un contrat avec EURO POOL SYSTEM qui l'autorise à le faire.
13. L'UTILISATEUR est tenu de veiller à un entretien et un transport corrects des MODELES.
14. L'UTILISATEUR est tenu de restituer sur les DEPOTS des MODELES vides (exempts de saletés, de papiers, d'alvéoles, ...), non endommagées (par dommage s'entend également toute présence d'agrafes ou d'étiquettes autocollantes non détachables), pliés et triés selon nos standards, par type sur des palettes autorisées. En cas de non respect, EURO POOL SYSTEM est en droit de déduire de la consigne les frais découlant de la vidange, l'évacuation, la réparation, l'élimination d'autocollants ou agrafes et autres.

Dispositions finales

15. Au cas où l'utilisateur transfère les MODELES à des tiers, il est tenu de porter les présentes « Conditions Générales pour UTILISATEURS », à la connaissance des dits tiers. En cas de non respect de cette obligation par l'UTILISATEUR, il endossera l'entière responsabilité pour tous les dommages qu'EURO POOL SYSTEM pourrait subir de ce fait.
16. L'UTILISATEUR permettra, à tout représentant d'EURO POOL SYSTEM, l'accès à son (ses) établissement(s) accompagné d'un de ses représentants; il apportera sa collaboration au contrôle du respect des présentes Conditions Générales.
17. Toute convention séparée conclue entre l'UTILISATEUR et EURO POOL SYSTEM primera sur les présentes Conditions Générales.
18. Toute infraction aux présentes commise par l'UTILISATEUR ouvre à EURO POOL SYSTEM le droit de lui interdire toute utilisation future des MODELES, sans préjuger des autres droits d'EURO POOL SYSTEM.
19. EURO POOL SYSTEM décline toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects que l'UTILISATEUR pourrait subir du fait de l'utilisation des MODELES, sauf si ceux-ci sont la conséquence directe d'un acte volontaire ou d'une faute grave d'EURO POOL SYSTEM.
20. Les présentes Conditions Générales pour UTILISATEURS, ainsi que tous les autres engagements ou rapports juridiques existant entre d'une part EURO POOL SYSTEM France et d'autre part les UTILISATEURS seront régis exclusivement par la législation française. Tous les litiges pouvant en découler seront de la compétence exclusive de juridiction du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à Villepinte, le

Pour

Représentée par M. xxxxxx

Ayant pouvoir de l'engager **(1)**

«Bon pour acceptation des présentes Conditions Générales»



(1) Signature et apposition du cachet de la Société